

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 16 juin 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au sujet du comité à la formation professionnelle.

Le comité à la formation professionnelle a été institué par un règlement grand-ducal en 2009. Il a en premier lieu pour mission de conseiller le Gouvernement en vue de définir la politique en matière de formation professionnelle.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse:

- Monsieur le Ministre peut-il nous renseigner quand s'est tenue la dernière réunion du comité ?
- Combien de réunions ont eu lieu l'année dernière ?
- Quels sujets ont été évoqués et discutés lors des réunions de l'année passée ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Sylvie Andrich-Duval
Députée

Martine Hansen
Députée



Luxembourg, le 26 juillet 2016

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 2151 des Députés Sylvie Andrich-Duval et Martine Hansen

La loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle stipule à l'article 4 : *La planification et la mise en œuvre sont accompagnées par un comité à la formation professionnelle qui a les missions suivante :*

1. *conseiller le Gouvernement en vue de définir la politique en matière de formation professionnelle ;*
2. *favoriser une meilleure adéquation entre les objectifs de la formation professionnelle et les besoins des différents secteurs de l'économie en tenant compte des différences entre les femmes et les hommes ;*
3. *assurer la coordination des actions des départements ministériels et des chambres professionnelles concernés notamment en ce qui concerne l'anticipation des besoins en formation professionnelle.*

Depuis la mise en vigueur de la loi sous rubrique, le comité à la formation professionnelle, dont les membres ont été nommés par le règlement ministériel du 13 novembre 2012 portant institution d'un comité à la formation professionnelle s'est réuni une seule fois, et ceci à la fin de l'année 2012.

Il va sans dire que je déplore que depuis la mise en vigueur de la loi précitée, le comité à la formation professionnelle ne se soit réuni qu'une seule et unique fois, et ceci malgré ses missions importantes. En fait, le comité à la formation professionnelle est appelé à émettre son avis préalablement à la prise de décisions afin d'établir une meilleure adéquation entre les objectifs de la formation professionnelle et les besoins des différents secteurs de l'économie luxembourgeoise. Il assure la coordination des actions des différents départements ministériels concernés, notamment en ce qui concerne l'anticipation des besoins en formation professionnelle.

Voilà pourquoi j'ai décidé de confier, par arrêté ministériel du 11 août 2015, la responsabilité à un nouveau président du comité à la formation professionnelle.

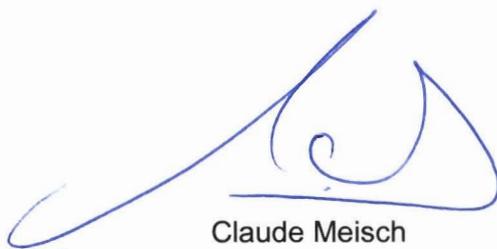
En dehors des membres prévus aux quatre premiers points de l'article 5 de la même loi, la nomination des membres du comité par le ministre sur proposition de leur organisme d'origine est arrivée à échéance fin 2015. C'est pourquoi un appel à candidatures a été lancé durant cette même période. Étant donné que certains organismes d'origine

nécessitaient du temps pour détecter et pour proposer les délégués, suppléants ou représentants respectables en la matière, la nouvelle composition du comité à la formation professionnelle fut définie par arrêté ministériel du 13 mai 2016.

Cependant je tiens à ajouter qu'en attendant la publication des nominations au Mémorial B – N°59 du 7 juin 2016, la majorité des organismes d'origine du comité à la formation professionnelle a été sollicitée en la matière dans d'autres entrevues, soit individuellement soit collectivement, et ceci toujours en étroite relation avec la formation professionnelle :

- groupe de pilotage (représentants du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, du collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique, coordinateurs des groupes curriculaires, des chambres professionnelles patronales et salariales) – 6 entrevues en 2015 et 2016,
- groupe de travail « formation professionnelle du collège des directeurs de l'enseignement secondaire technique » – 6 entrevues en 2015 et 2016,
- Chambre des salariés – 1 entrevue en 2015,
- Chambre de métiers – 1 entrevue en 2015,
- Chambre de commerce – 1 entrevue en 2015,
- Chambre d'agriculture – 1 entrevue en 2015,
- OGBL/SEW – 1 entrevue en 2016,
- intersyndicale – 1 entrevue en 2016,
- Conseil supérieur de l'Éducation nationale – 1 entrevue en 2016,
- Fedil – 1 entrevue en 2016,
- Fédération des artisans – 1 entrevue en 2016,
- certains groupes curriculaires – 4 entrevues en 2016.

Finalement, je tiens à souligner que le comité à la formation professionnelle s'est réuni, en ma présence, le lundi 11 juillet 2016. L'ordre du jour se penchait sur les adaptations à apporter à la formation professionnelle. Au courant de l'année 2016, deux réunions supplémentaires sont prévues.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse